

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M Raymond Barre (*séance du lundi 3 mai 2004*)

Alain Plantey: Nous venons d'entendre un vrai témoignage, d'une grande importance, qui rappelle des événements extraordinaires. Permettez-moi d'évoquer deux ou trois souvenirs. Le Conseil des ministres de décembre 58, au cours duquel le Général a pris l'offensive : le plan Rueff, le franc nouveau. Je me souviens avoir préparé ce Conseil, je me suis dit : « C'est pas possible, ça ne passera pas. » Beaucoup des membres du gouvernement ne savaient pas qu'ils allaient vers un pareil Conseil. Le Général était président du Conseil, à l'époque, il n'avait à rendre compte à personne de ce qu'il disait. Ce sens de l'histoire et sa conception d'ensemble étaient extraordinaires.

L'affaire de la chaise vide. Hallstein avait prétendu se faire présenter des lettres de créance des ambassadeurs. Le Général a pris un coup de sang, il a dit « Comment ? Hallstein n'est pas chef d'État ! » Ça a été la clé. A partir de ce moment-là, toute l'affaire a été réglée.

En dernier lieu, vous avez été très bref sur le rôle important que vous avez eu contre la dévaluation fin 68. En réalité, le Général était très seul à ce moment-là, très seul, et vous l'avez aidé. Là, il y a eu un moment décisif. Et j'étais ambassadeur en poste à l'étranger quand on a annoncé que la France ne dévaluait pas. On a dit alors, partout : « La France est la France, n'est-ce pas ? Tout de même, le Général De Gaulle sait ce qu'il fait ».

*
* *

Jacques de Larosière : L'existence d'une monnaie unique en Europe change fondamentalement la donne, en ce qui concerne notamment la politique économique et structurelle des pays membres. Tant que l'on avait des monnaies séparées, on pouvait se permettre d'avoir une certaine individualité, un certain particularisme en matière de politique économique nationale. Avec la monnaie unique, c'est beaucoup plus difficile car l'existence d'une monnaie unique implique qu'il y ait une forte cohérence en ce qui concerne les politiques budgétaires et structurelles. Si en effet certains États pratiquent des politiques trop personnelles, par exemple des politiques de grand déficit budgétaire, et que ces États-là – ce qui n'est pas un hasard – sont parmi les plus puissants de la Communauté, on comprend que de plus petits États, qui appliquent la discipline budgétaire du pacte de stabilité et de croissance, se sentent marginalisés et pénalisés par l'existence de l'Union.

Il y a donc un facteur de dissociation entre des grands pays, qui ne pratiquent pas la discipline du pacte de stabilité et de croissance, et de plus petits pays qui, eux, la pratiquent. Quelle solution vous semble appropriée pour sortir de cette situation ? Faut-il donner plus de pouvoir à la Commission en matière de coordination des politiques économiques ? Ou faut-il s'obliger, au sein d'institutions intergouvernementales, à pratiquer une politique plus cohérente ? Mais alors, comment ?

*
* *

Henri Amouroux : Vous avez dit que les États-Unis étaient en arrière-plan. En fait, il y a longtemps qu'ils sont en arrière-plan. Nous approchons du 60^e anniversaire du débarquement ; nous approchons du 4 juin 1944, lorsque le Général De Gaulle, qui arrivait d'Alger, rencontra Churchill et s'accrocha avec lui à propos de ce qu'il appelait « la fausse monnaie », c'est-à-dire des dollars avec des valeurs en francs, qui étaient distribués à l'administration. Churchill dit alors à De Gaulle : « Ne vous y trompez pas, chaque fois que l'Angleterre aura à choisir entre le grand large et l'Europe, elle sélectionnera le grand large, et chaque fois que j'aurai à choisir entre vous et le président Roosevelt, je choisirai le président Roosevelt. »

Vous avez évoqué le plan Fouchet et l'échec de son article 2, en 1961. Certes, l'échec de ce plan est venu en partie d'Italie, mais il y a eu surtout les Pays-Bas, qui ont joué le rôle de représentant de l'Angleterre.

Ne doit-on pas se demander si ce n'était pas le Général De Gaulle et sa conception d'une Europe dont la France eût été le moteur qui posaient problème ? En 1961, il dit à Edgar Pisani : « Moi aussi, je suis pour l'Europe, mais nous ne sommes pas encore assez forts pour mener à bien l'affaire. » Et MacMillan dit, après avoir rencontré le Général De Gaulle : « Oui, il parle de l'Europe, mais en réalité il s'agit toujours de la France. » Par ses conceptions, par son prestige et sa grandeur, le Général De Gaulle n'a-t-il pas finalement contrarié quelque peu la construction européenne ?

*
* *

Roland Drago : L'opposition entre fédération et confédération, l'opposition entre souveraineté et supranationalité soit cachait des arrière-pensées, soit étaient parfaitement théoriques. En effet, le système tel que vous l'avez décrit est un système tout à fait original et dont l'originalité, manifestée notamment par le compromis de Luxembourg, transparait dans le projet actuel de constitution européenne.

L'originalité apparaît également dans la nature de la Commission, dont on peut regretter qu'elle ne soit plus appelée Haute Autorité. Personne n'a jamais pensé qu'il s'agissait d'un gouvernement. La Commission, dotée de pouvoirs de proposition, est un organisme administratif. Elle a en outre des pouvoirs très spécifiques en matière de concurrence car le contrôle de la concurrence constituait le nœud même de l'Union européenne à ses débuts. Mais on s'est heurté, à propos de la Commission, à toutes sortes de préjugés et de critiques concernant ses compétences.

J'approuve personnellement le texte du traité constitutionnel actuel et notamment les dispositions concernant la répartition des compétences. Mais je trouve l'idée d'un ministre des Affaires étrangères de l'Union à certains égards un peu ridicule. Il serait en effet plus normal que chaque État ait sa propre politique diplomatique.

*
* *

Edouard Bonnefous : Je m'étonne que vous n'ayez pas fait allusion à la rupture de la France avec la Communauté atlantique. Il s'agit en effet d'une décision capitale car si nous sommes associés dans le cadre économique et monétaire, nous ne le sommes plus dans le domaine militaire. Y a-t-il une raison qui vous a amené à ne pas évoquer cette rupture et, si oui, quelle est-elle ?

*
* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : Blair réussira-t-il à torpiller l'Europe ?

De Gaulle aurait-il pu être premier empereur ou premier président de l'Europe ?

L'enthousiasme de l'Est lors de l'entrée des nouveaux membres dans l'Union a été compensé par l'indifférence de l'Ouest. Cette indifférence est-elle coupable ?

L'entrée de la Turquie a-t-elle été envisagée à votre époque ? Qui a décidé cela ?

*
* *

Jean Cluzel : Vous avez dit : « N'en parlez jamais, pensez-y toujours. », à propos de la fameuse question du vote à la majorité pour toutes les décisions de l'Union européenne. Cette réflexion m'amène à vous poser quatre questions.

Est-ce qu'une unité politique continentale, dans sa configuration actuelle de 450 millions d'habitants, peut se constituer de façon valable, ne serait-ce que pour diriger **une** politique diplomatique ou **une** politique de défense, sans appliquer cette règle ?

Est-ce que le mauvais exemple français dans le domaine culturel ne risque pas d'être contagieux ? Nous nous battons en effet pour l'exception culturelle française, dont le Commissaire européen Pascal Lamy a dit ici, il y a quelques semaines, tout le mal qu'il en pensait. Je partage pleinement son jugement. La France mène là un combat d'arrière-garde contraire à ses intérêts. Or, il semble que depuis peu l'Espagne veuille à son tour suivre l'exemple français et demander l'exception culturelle. On aura donc en Europe deux pays qui se refuseront à tout effort d'ouverture culturelle.

Est-ce que l'Europe ira beaucoup plus loin qu'une zone organisée de marchés, appuyée sur une monnaie unique ?

Quelle est la volonté politique des opinions publiques européennes ? Pour ce qui est de la France, elle répondra *peut-être* le 13 juin, mais quels sont en réalité **notre volonté** européenne et **notre projet** européen en ce début de siècle ?

*
* *

Michel Albert : Permettez-moi de revenir sur la non dévaluation de novembre 1968, évoquée par M. Plantey. Nous étions à quelques mois des désordres de mai 1968 et nous étions dans une situation financière très grave. Un journal du soir avait annoncé la dévaluation, mais le lendemain matin l'ensemble de la presse annonça qu'il n'y aurait pas de dévaluation. On voit bien qu'il y a eu là une volonté du Général De Gaulle de donner à la France une monnaie forte et cette politique s'est poursuivie jusqu'à notre participation à la création de l'euro. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la décision prise alors par le Général De Gaulle ?

*
* *

Réponses :

A Alain Plantey : Vous avez évoqué le Conseil des ministres de décembre 1958. Il est exact que ce Conseil a été entièrement dominé par le Général De Gaulle. On sait en effet que Pinay ne voulait pas de la dévaluation, que certains ministres, à commencer par les socialistes, ne voulaient pas suivre la politique du Général De Gaulle. On raconte qu'un des collaborateurs du Général lui aurait dit : « Tout cela est fort bien, mais nous pourrions y réfléchir encore un peu. », ce à quoi le Général aurait répondu : « Il y a longtemps que j'y ai beaucoup réfléchi. »

En ce qui concerne la crise de 1958, les lettres de mission des ambassadeurs n'étaient pas le fait fondamental. C'était certes très irritant, mais le fait fondamental était que le président Hallstein avait greffé des propositions institutionnelles sur des propositions concernant la politique agricole commune, se disant que l'attachement de la France à cette politique agricole commune l'amènerait à accepter le passage rapide à la majorité qualifiée et au rôle prédominant de la Commission.

À Jacques de Larosière : Par expérience, je me suis rendu compte que lorsque dans la Communauté les situations deviennent extrêmement tendues, un compromis intervient pour retrouver une ligne acceptable. Mais faut-il rechercher une seule politique pour l'Europe ou doit-on s'accommoder de politiques différentes ? Peut-on concevoir une seule politique économique dans une Union à 25 pays ?

Dans le deuxième cas, il faut poser comme condition que les politiques ne soient point incompatibles entre elles et qu'elles ne soient point incompatibles avec la politique monétaire de la Banque centrale européenne. À la notion d'unité de la politique, je substituerai la notion de recherche des incompatibilités et des compatibilités des diverses politiques.

Je ne crois pas que l'on doive donner plus de pouvoir à la Commission. La Commission n'a jamais de pouvoir de décision. Mais elle joue un rôle essentiel. Si elle acquiert une certaine autorité intellectuelle dans les propositions qu'elle fait des solutions possibles, elle permet alors aux États membres de se mettre d'accord sur la cohésion souhaitée. Nous connaissons bien les négociations marathon de Bruxelles où, à deux heures du matin, tout va exploser, mais où, à trois heures du matin, une solution est trouvée.

À Henri Amouroux : Il est vrai que les États-Unis sont un problème permanent. Mais il faut prendre en considération le fait que les États-Unis garantissent la sécurité européenne. Si les nouveaux pays membres se sont alignés sur la politique américaine en Irak, ce n'est pas en fonction de la situation irakienne, qui les laisse indifférents, mais par crainte d'un retour de la Russie. Qui pourrait en effet les protéger, sinon les États-Unis ? Ces nouveaux États membres sont donc bien obligés de tenir compte de réalités qui sont fondamentales à leurs yeux.

Le prestige et la grandeur du Général De Gaulle auraient-ils contrarié le développement européen ? A mon sens, ce fut un prétexte. Le Général avait en effet la volonté d'organiser l'Europe occidentale, où nos partenaires, au début, ne voyaient qu'un grand marché et les avantages que l'on tire de la disparition des droits de douane. Personne ne voulait aller au-delà. Ce n'est qu'en 1975 que l'on voit apparaître la coopération politique, particulièrement dans la volonté de constituer l'union monétaire européenne. Cette volonté s'est affermie avec François Mitterrand et Helmut Kohl et les États-Unis, qui auparavant ne croyaient pas à la possibilité d'une monnaie européenne puisqu'il existait le dollar, ont progressivement pris conscience de la volonté politique qui se manifestait en Europe et ils se sont tus, alors que l'Angleterre se déchaînait contre les faquins d'Européens qui voulaient créer une monnaie.

À Roland Drago : Je suis d'accord avec vous sur la supranationalité et l'intergouvernemental. L'intergouvernemental est une donnée, la supranationalité était une vision théorique pour l'avenir. On n'a en fait jamais vécu le vrai problème : est-il possible que dans un groupe de nations certaines d'entre elles imposent à la majorité une décision concernant un intérêt fondamental à un pays qui n'en veut pas ? La réponse est évidemment non. Chaque pays refuse

qu'un intérêt qu'il juge essentiel soit mis en question. Je me rappelle de discussions avec M. Luns, qui était un supranational *en paroles*. Je lui ai demandé un jour si le compromis de Luxembourg ne l'intéresserait pas, au cas où la Commission viendrait à faire des propositions sur Rotterdam. Il s'est mis en colère, mais ne m'a pas répondu. Quant à l'existence d'un Ministre des Affaires étrangères de l'Union, je crois que c'est une disposition cosmétique.

À Édouard Bonnefous : Il n'y a pas eu de rupture de la France avec la communauté atlantique. Mais il y a eu de la part du Général De Gaulle un refus de l'intégration. Et il faut bien reconnaître que lorsque la France a quitté l'OTAN, la domination américaine était devenue quasiment insupportable. Je le dis sans aucune hostilité à l'égard des États-Unis, mais quand on a vécu la puissance d'intervention de ce pays, il arrive un moment où l'on ne peut que se rebeller. C'est pourquoi j'ai une certaine confiance dans l'avenir. La réaction des États européens demain va se manifester lorsqu'ils se rendront compte que les États-Unis leur demandent un certain nombre de choses qu'il n'est pas normal qu'ils acceptent. Si les États-Unis adoptent la politique du *soft power*, ce sera très difficile. Mais s'ils restent, comme à l'heure actuelle, dans une position de *hard power*, les réactions de rejet se manifesteront tôt ou tard.

À Emmanuel Leroy Ladurie : Je m'avoue incapable d'apprécier ce que M. Blair pourra obtenir. Je l'ai toujours comparé à un surfeur. Il change en effet de position selon les événements. De deux choses l'une : ou bien il sera le grand Européen britannique qui aura réussi à arrimer complètement son pays dans l'Union européenne ; ou bien il échouera et, dans ce cas, il se tournera vers les États-Unis.

Je ne crois pas que De Gaulle aurait pu devenir le premier président de l'Europe. Il était déjà trop âgé.

L'indifférence de l'Ouest vis-à-vis de ce qui se passe à l'Est tient peut-être au fait que l'on a trop attendu. En 1990, la chute du mur de Berlin avait suscité un enthousiasme général. Aujourd'hui, on en est au stade des négociations, sur la politique agricole, sur tel ou tel point, et les Européens de l'Ouest ne voient pas quelle est la signification politique de cette réalisation de l'Union européenne. Peut-être un pays est-il plus attaché que les autres à l'élargissement européen, c'est l'Allemagne.

En ce qui concerne la Turquie, depuis 1962, tous les ministres des affaires étrangères successifs, tous les présidents et chefs d'État ont dit aux Turcs qu'ils entreraient dans l'Europe. De plus, les Américains répétaient à la Turquie qu'elle constituait leur principal pilier en Méditerranée orientale et que donc elle entrerait dans l'OTAN et en Europe. Comment les Turcs pouvaient donc ne pas y croire ? À mon avis, ce n'est pas demain que la Turquie entrera dans l'Europe. Mais à long terme, il sera difficile de lui en refuser l'accès, d'autant qu'elle ne veut plus apparaître comme liée à l'Asie.

À Jean Cluzel : Le vote à la majorité dans l'Union européenne est indispensable. D'ailleurs, le projet de constitution retient le vote à la majorité, avec une pondération déterminée. Vous avez vu également la distinction qu'opère le projet de constitution entre les matières qui sont de la compétence exclusive des États, les matières qui sont de la compétence partagée des États et des institutions européennes, et les matières qui sont laissées à la seule compétence des institutions européennes. Cela existera toujours car je ne vois pas un gouvernement renoncer à la possibilité qu'il aurait sur certains points de décider par lui-même. L'essence même d'un gouvernement est en effet de garder pour les choses fondamentales le pouvoir de décision.

Je partage tout à fait l'avis de M. Lamy sur l'exception culturelle. Les pays qui adoptent l'exception culturelle ont, à mon sens, tendance à donner des verges pour se faire battre ou pour reculer. C'est vrai qu'un grand pays voit sa langue largement utilisée s'il joue un rôle économique et politique fondamental. C'était le cas de la France dans le passé. Aujourd'hui, on s'aperçoit à l'étranger que le français devient de plus en plus la langue d'une élite.

Quelle est la volonté politique de l'Europe ? Je n'ai jamais cru aux déclarations enthousiastes sur l'Europe. Mon expérience européenne m'a appris qu'il existait une grande différence entre les déclarations et les réalisations. Mon sentiment personnel est que la construction de l'Union européenne est irréversible. C'est la devise de Koutouzov qu'il faut lui appliquer : patience et longueur de temps. Regardons tous les progrès qui ont été acquis depuis 50 ans, progrès que personne ne songe à remettre en question. Il y a aujourd'hui 25 pays dans l'Union européenne et nous risquons d'assister dans les deux ou trois années à venir à une cacophonie, mais les pays qui sont entrés parce que c'était leur intérêt se rendront compte que leur intérêt ne sera pas satisfait s'ils laissent le désordre s'instaurer dans l'Union. Tôt ou tard une réaction s'amorcera parce qu'aucun pays ne peut renoncer aux avantages qu'il tire de l'Union européenne.

À Michel Albert : J'ai rarement parlé de la non dévaluation, à laquelle j'ai été mêlé. À la suite de la crise monétaire de 1968, nous étions tous préoccupés à Bruxelles de voir comment les choses évolueraient. La dévaluation était une issue possible et les services de la Commission avaient étudié les conséquences d'une dévaluation, notamment sur le marché commun agricole. Il y avait en outre, de la part de nos partenaires européens et en premier lieu de l'Allemagne, une certaine satisfaction à voir que la solidité de la monnaie française allait être compromise. Pour parler simplement, la dévaluation du franc était perçue également comme la dévaluation du Général De Gaulle. Interrogé par Paris sur l'éventualité d'une dévaluation, j'ai répondu qu'elle m'apparaissait évitable à condition que l'on mène une politique économique et monétaire rigoureuse. Mais à la réunion des ministres des finances des pays européens, à laquelle je participais, les ministres avaient en quelque sorte exigé une dévaluation du franc. Le bruit courait même à Paris que les gouverneurs des banques centrales n'étaient pas disposés à accorder une aide financière à la Banque de France, qui en avait besoin, s'il n'était pas procédé à une dévaluation. Je connaissais personnellement le président des gouverneurs des banques centrales de la Communauté européenne et je lui ai donc demandé son sentiment. Il m'a répondu qu'il était opposé à une dévaluation et qu'il était prêt à aider la France, mais à condition qu'elle mène une politique rigoureuse. J'ai communiqué immédiatement cette information à Paris, ce qui m'a valu d'être convoqué peu après par le Général De Gaulle. Arrivé vers six heures à l'Élysée, j'ai patienté jusqu'à la fin du conseil des ministres, après quoi le Général De Gaulle m'a reçu dans son bureau. Après que j'eus répondu à ses questions sur les intentions des banques centrales, je l'ai vu mettre ses deux mains sur son bureau, comme il avait coutume de le faire, et il me déclara : « Eh bien, je vais vous le dire, on ne dévaluera pas. Veuillez le garder pour vous, ce ne sera public que demain. » Je suis ensuite allé voir Maurice Couve de Murville et, sur les bons conseils de M. Michel Albert, qui était mon directeur des affaires économiques à Bruxelles, je lui ai indiqué que le déficit tolérable ne devait pas excéder 600 millions de francs. Il m'a répondu qu'il avait déjà fait des efforts considérables, qu'il était arrivé à 900 millions et qu'il ne pensait pas que l'on pourrait faire moins. Voilà quelques souvenirs personnels concernant cette non dévaluation.